

La restauration des terrains en montagne

Le reboisement est l'une des activités les plus essentielles du service des Eaux et forêts aux XIX^e et XX^e siècles. Suite aux lois du 28 juillet 1860, 9 juin 1864 et 4-5 avril 1882 sur la restauration des terrains en montagne (RTM), des périmètres de reboisement y sont créés dans les forêts domaniales à partir de la fin du XIX^e siècle.

L'activité forestière dans les périmètres a pour objectif de « couvrir le sol le plus rapidement possible d'un manteau végétal protecteur capable de freiner l'érosion et de régulariser le régime des eaux », d'où le choix d'essences à croissance rapide, tels les résineux. Déjà, avec la loi du 18 juin 1859, l'État avait fait interdire le défrichement sans déclaration préalable

C'est par la loi du 28 juillet 1860 qu'est reconnu le principe de l'utilité publique des travaux de boisement en montagne, en distinguant travaux facultatifs et travaux obligatoires. Mais les éleveurs s'opposent à cette loi qui limite leurs espaces de pâturages d'altitude. C'est suite à leurs actions que la loi du 9 juin 1864 est promulguée : elle concerne le regazonnement des montagnes, reconnaissant que cette activité peut être suffisante pour préserver les sols d'altitude. L'opposition ne faiblit pas mais la prise de conscience de la nécessité du reboisement conduit à la « grande » loi du 4-5 avril 1882, qui instaure la restauration des terrains en montagne.

Les terrains concernés par un danger « né et actuel » – où les travaux seront donc « obligatoires » – sont « périmétrés » par des lois propres à chaque bassin versant qui déterminent les zones d'intervention. Les terrains sont alors acquis par l'État de manière amiable ou par expropriation. Les travaux facultatifs portent sur des terrains n'appartenant pas à un périmètre et une aide financière de l'État est offerte aux propriétaires.

La loi du 16 août 1913 a encore étendu le champ d'application de la loi de 1882. L'utilité publique peut ainsi être évoquée même s'il n'y a pas danger « né et actuel » mais cette loi n'a pas été appliquée dans la région car elle aurait suscité une forte hostilité de la part de la population.

En 1977, dans les Alpes-de-Haute-Provence, les séries domaniales couvrent une surface de 90 000 ha, soit 13 % de la surface totale. 16 bassins versants ont été définis. Chaque périmètre concerne un bassin versant (Ubaye, Blanche, Coulon Nesque,) ou une fraction lorsqu'il est trop vaste (Durance Sasse, Durance Jabron, Durance Vanson, Basse Bléone, Haute Bléone, Verdon supérieur, Durance Largue, Durance Lauzon, Asse inférieure, Asse supérieure, Verdon inférieur, Verdon moyen).

Les Archives départementales conservent des fonds importants versés par l'administration des forêts au fil du temps, pour les archives modernes dans les séries M (préfecture) et Z (sous-préfectures), et, pour les archives contemporaines, dans la série W.

Parmi ces archives, les 2 054 clichés photographiques sur plaque de verre au gélatinobromure d'argent constituent une source importante montrant d'une part l'activité du service de la restauration des terrains en montagne et dressant d'autre part un diagnostic des espaces de montagne du département.

Pour aller plus loin :

OFFICE NATIONAL DES FORETS, *Conseil d'administration, tournée d'information dans la vallée de la Durance, 21-22 septembre 1977, forêts de protection et restauration des terrains en montagne dans les Alpes de haute Provence*, Direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. A. MATHIEU, *Le reboisement et le regazonnement des Alpes*, Paris, Typographie Hennuyer et fils, 1865.

ADMINISTRATION DES FORETS, *Exposition universelle de 1867, catalogue raisonné des collections exposées par l'administration des forêts*, Paris, Imprimerie impériale, 1867.

P. DEMONTZEY, *La restauration des terrains en montagne au pavillon des forêts*, Paris, Imprimerie nouvelle, 1889.

Situation des forêts et des travaux de restaurations dans les bassins des cours d'eau torrentiels du Sud-Est de la France, Paris, les Presses universitaires de France, 1925, Exposition de la houille blanche et congrès forestier international de Grenoble, 1925.